

Alors les trois projets de loi qui me semblent les plus urgents pour étude cette semaine sont, si cela est possible, ceux dont je viens de parler, et bien sûr, la semaine prochaine si cela est possible, nous pourrions procéder à l'étude du projet de loi sur les banques.

[Traduction]

M. Knowles: Madame le Président, je voudrais m'assurer de l'ordre dans lequel les trois premiers bills seront étudiés. L'ordre que vient de donner le ministre ne correspond pas tout à fait, d'après mes notes, à ce qu'on nous avait été indiqué à une réunion il y a un jour ou deux. On nous avait alors dit qu'on étudierait d'abord le bill sur l'immigration, puis celui sur le crédit d'impôt à l'emploi, et enfin celui sur les petites entreprises. Je présume que le ministre a modifié légèrement cet ordre puisque nous allons étudier en premier lieu l'immigration, deuxièmement les petites entreprises et troisièmement le crédit d'impôt à l'emploi.

M. Pinard: C'est exact, c'est ce que je viens de dire. La raison en est que le projet de loi au sujet du crédit d'impôt à l'emploi ne peut être présenté à la Chambre avant que le présent débat ne soit suspendu. Il subira donc la première lecture demain. Je devrai obtenir le consentement unanime pour passer à la deuxième lecture si nous avons terminé l'étude du bill C-2. Cela ne change donc rien à ce que j'ai dit au député. Si la chose est possible, nous étudierons le bill C-2, le crédit d'impôt à l'emploi et ensuite les prêts aux petites entreprises. Toutefois, il se pourrait que nous examinions les prêts aux petites entreprises demain si par hasard nous terminons l'étude du bill C-2. Si le député veut obtenir d'autres explications, je les lui fournirai volontiers.

M. Knowles: Plus ça change, plus c'est la même chose.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL, 1979-1980

DÉBAT DU RAPPORT SUR LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS SUPPLÉMENTAIRES

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Avec la permission de la Chambre, j'aimerais déposer à la Chambre des communes un rapport sur le budget principal, 1979-1980, ainsi que sur les budgets supplémentaires (A), (B) et autres nécessaires pour terminer l'année financière 1979-1980. Il indique comment chacun des crédits a été financé au moyen de bills de subsides, de fonds d'urgence et d'un mandat spécial du gouverneur général. Comme certains crédits ont été dépensés en vertu d'un mandat spécial, le prochain bill de subsides en fera expressément mention.

M. Stevens: A ce propos, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) pourrait-il nous dire s'il a vraiment l'intention de faire une déclaration à l'appel des motions cet après-midi concernant ce qu'il dépose maintenant? Tandis que j'y suis, j'aimerais faire savoir que je me réserve le droit de soulever la question de privilège relativement à ce que le président du Conseil du Trésor vient de déposer, compte tenu particulière-

Statistique Canada

ment de la déclaration que le ministre des Finances (M. MacEachen) a lue hier soir à la Chambre.

M. Johnston: J'ai effectivement l'intention de faire une déclaration plus tard cet après-midi, madame le Président.

* * *

[Français]

LA LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

DÉPÔT DU RAPPORT INDIQUANT LES MANDATS SPÉCIAUX ÉMIS APRÈS LA DISSOLUTION DU PARLEMENT

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le président, avec votre permission, j'aimerais déposer à la Chambre des communes un rapport indiquant les mandats spéciaux émis en vertu de l'article 23 de la loi sur l'administration financière après la dissolution du Parlement le 14 décembre 1979, conformément à cet article et à l'article 41(2) du Règlement.

* * *

[Traduction]

LE BUDGET PRINCIPAL, 1980-1981

Le président du Conseil du Trésor présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet le budget des dépenses pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981.

* * *

[Français]

LE BUDGET SUPPLÉMENTAIRE (A), 1980-1981

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor) présente un message dont le Président donne lecture à la Chambre et par lequel Son Excellence le Gouverneur général transmet à la Chambre des communes le budget supplémentaire (A) des dépenses requises pour le service du Canada pour l'année financière se terminant le 31 mars 1981, et conformément aux dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique, 1867, recommande ledit budget à la Chambre des communes.

* * *

[Traduction]

STATISTIQUE CANADA

DÉPÔT DE L'ÉTUDE SUR L'ORGANISATION ET DE L'EXAMEN DE LA MÉTHODOLOGIE

● (1600)

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, en conformité des dispositions de l'article 41(2) du Règlement, je demande à présenter, dans les deux langues officielles, copies de l'étude sur l'organisation de Statistique Canada effectuée par la société Price Waterhouse Associates en février 1980 et l'examen de la méthodologie de Statistique Canada réalisé sous la direction de sir Claus Moser en mars 1980.